



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>41825</b>	De <b>Mme Sophie Beaudouin-Hubiere</b> ( La République en Marche - Haute-Vienne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > médecine	<b>Tête d'analyse</b> >Revalorisation de la visite à domicile	<b>Analyse</b> > Revalorisation de la visite à domicile.
Question publiée au JO le : <b>12/10/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Sophie Beaudouin-Hubiere attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les moyens alloués à la visite à domicile en France et plus particulièrement sur l'indemnité de déplacement pour les visites de jour et l'intégration des médecins de SOS Médecins aux revalorisations consenties à la profession. En effet, l'indemnité de déplacement de dix euros pour les visites de jour n'a pas évolué depuis 15 ans ; cette dévalorisation de la visite conduit à un désengagement croissant des médecins généralistes de cette pratique, ce qui a ensuite pour conséquence d'accroître l'engorgement des urgences hospitalières et ce qui complique également le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Par ailleurs, avec l'avenant n° 9, l'assurance maladie a récemment exclu les médecins de SOS Médecins de la revalorisation de la visite à domicile, alors que ces derniers sont les principaux acteurs de la visite à domicile en France. Mme la députée appelle donc le ministre de la santé à revaloriser l'indemnité de déplacement à domicile pour les visites de jour ainsi qu'à intégrer les médecins de SOS Médecins dans la revalorisation de la visite à domicile. Elle lui demande ses intentions à ce sujet.